

DEPARTEMENT DU CANTAL

ARRONDISSEMENT DE MAURIAC

CANTON D'YDES

DATE DE LA CONVOCATION :  
05 Décembre 2024

Nombre de conseillers en exercice	19
Présents	10
Excusés	9
Pouvoirs	6
Votants	16

COMMUNE D'YDES  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 09 DECEMBRE 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le NEUF DECEMBRE à 18H00, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni en Mairie de YDES, sous la présidence de Monsieur Alain DELAGE, Maire.

**Étaient présents :** Alain DELAGE, René BERGEAUD, Clotilde JUILLARD, Bernard BOUVELOT, Céline BOSSARD, Jean-Pierre BARBET, Patrice MAURIO, Rémi TEIL, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, Sophie TOURNADRE.

**Étaient excusés :** Marc LASSAGNE, Isabelle LAURADOUX, Guy VIGNAL, Gisèle TERNAT, Patrick BOS, Marie-France DAMPRUND, Fabienne GARCIA, Pauline BRETOME, Christian MAURIO.

**Pouvoirs :** Marc LASSAGNE à René BERGEAUD, Isabelle LAURADOUX à Bernard BOUVELOT, Guy VIGNAL à Sophie TOURNADRE, Gisèle TERNAT à Patrice MAURIO, Patrick BOS à Rémi TEIL, Marie-France DAMPRUND à Alain DELAGE.

Le nombre des membres en exercice étant de dix-neuf et la majorité de ces membres étant présente, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte. Mme Céline BOSSARD est désignée Secrétaire de Séance.

- Désignation secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal séance du 29 Novembre 2024
- Finances, artisanat, commerce, développement économique, communication
  - Décision Modificative Budgétaire
  - Autorisation à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget 2025
- Travaux, Urbanisation, Bâtiments, Voirie, Sécurité et Accessibilité
  - Point sur les travaux

\*\*\*\*\*

M. le Maire ouvre la séance et fait part à l'Assemblée des excuses de Marc LASSAGNE, Isabelle LAURADOUX, Guy VIGNAL, Gisèle TERNAT, Patrick BOS, Marie-France DAMPRUND, ainsi que de leurs pouvoirs.

Il fait part également des excuses de Fabienne GARCIA, Pauline BRETOME et Christian MAURIO.

**1. DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE** (Rapporteur : M. Alain DELAGE)

Mme Céline BOSSARD, Conseillère Municipale, est désignée pour remplir les fonctions de **secrétaire de séance**.

Votants : 16

Pour : 16 voix

**2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 29 NOVEMBRE 2024** (Rapporteur : M. Alain DELAGE)

M. le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le Procès-Verbal de la séance du 29 Novembre 2024.

Votants : 16

Pour : 16 voix

**3. FINANCES, ARTISANAT, COMMERCE, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, COMMUNICATION**

➤ **Décision Modificative Budgétaire n°7 du Budget Commune** (Rapporteurs : Mme Clotilde JUILLARD et le Maire)

M. le Maire indique que la Commune d'Ydes a perçu l'indemnité de sortie de l'ARS, dont le montant s'élève à 1 504 750 €. Cette somme va permettre, notamment, de rembourser deux emprunts, dont celui du bâtiment de l'Unité Parkinson, et de régler les travaux du Centre Socio-Culturel.

A cet effet, il convient de procéder à un réajustement de comptes en adoptant la décision modificative budgétaire suivante du Budget Commune :

SECTION FONCTIONNEMENT					
Dépenses			Recettes		
Chapitres	Intitulé	Montant	Chapitres	Intitulé	Montant
627	Services bancaires et assimilés	+30 000.00	755	Débets et pénalités perçus	+1 504 750.00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	+5 200.00			
023-042	Virement à la section d'investissement	+1 469 550.00			
<b>Total Dépenses</b>		<b>1 469 550.00</b>	<b>Total Recettes</b>		<b>1 469 550.00</b>

SECTION INVESTISSEMENT					
Dépenses			Recettes		
Chapitres	Intitulé	Montant	Chapitres	Intitulé	Montant
2313-1461	Constructions	+595 750.00	021-0-040	Virement de la section de fonctionnement	+1 469 550.00
1641-0	Emprunts en euros	+816 000.00			
21318-48	Autres Bâtiments publics	+50 000.00			
2188-213	Autres immobilisations corporelles	+3 200.00			
2313-1465	Constructions	+4 000.00			
<b>Total Dépenses</b>		<b>1 469 550.00</b>	<b>Total Recettes</b>		<b>1 469 550.00</b>

M. René BERGEAUD ajoute que du fait que la Commune d'Ydes soit maintenant moins endettée, la Direction Générale des Finances Publiques devrait accepter que la collectivité réalise des investissements et perçoive, par conséquent, des subventions.

**Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, cette décision modificative budgétaire.**

Votants : 16

Pour : 16 voix

## ➤ **Autorisation à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du**

### **Budget 2025** (Rapporteur : Mme Clotilde JUILLARD)

Il est indiqué à l'Assemblée que suite au versement de l'indemnité de sortie de l'Agence Régionale de Santé perçu par la Commune d'Ydes, il convient de modifier la délibération n° 111-2024 du 29 novembre 2024, portant sur les dépenses d'investissement à engager, liquider et mandater avant le vote du Budget 2025.

Il est rappelé les dispositions de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales, modifié par la Loi n°2012-1510 du 29 décembre 2012 qui prévoit que, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

**Conformément aux textes applicables, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de faire application de cet article à hauteur de : Budget Commune 290 519.37 € (25 % x 1 162 077.49 € « crédits ouverts dépenses d'investissement 2024 »)**

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

OPERATIONS	BP	DM	TOTAL	AUTORISATIONS 2025
48 – Acquisitions foncières	500.00	+49 500.00	50 000.00	12 500.00
126 – Adressage	8 000.00	-4 000.00	4 000.00	1 000.00
127 – Mobilier Matériel	11 627.49	+7 694.46	19 231.95	4 830.49
128 – Fonds ouvrage Médiathèque	7 000.00	0	7 000.00	1 750.00
145 – Voirie communale	120 000.00	+111 000.0	231 000.00	57 750.00
183 – Travaux électrification	28 500.00	+28 500.00	57 000.00	14 250.00
211 – Groupe scolaire	6 000.00	-1 106.40	4 893.60	1 223.40
213 – Signalisation Sécurité	5 000.00	-300.00	4 700.00	1 175.00
218 – Fournitures de travaux en régie	23 000.00	0	23 000.00	5 750.00
1461 – Centre Socio-Culturel transition énergétique	180 000.00	+559 651.10	739 651.10	184 912.77
1465 – Eglise Ydes-Bourg	102 000.00	-82 489.16	19 510.84	4 877.71
1467 - Gendarmerie	6 000.00	-4 000.00	2 000.00	500.00
<b>TOTAL</b>	<b>497 627.49</b>	<b>664 450.00</b>	<b>1 162 077.49</b>	<b>290 519.37</b>

Votants : 16

Pour : 16 voix

## 4. TRAVAUX, URBANISATION, BÂTIMENTS, VOIRIE, SÉCURITE ET ACCESSIBILITÉ, AFFAIRES AGRICOLES

### ➤ **Point sur les travaux en cours** (Rapporteur : M. René BERGEAUD)

#### 1) **Eglise d'Ydes-Bourg**

Il a été signalé par plusieurs riverains que la cloche de l'église d'Ydes-Bourg sonnait à n'importe quel moment, de jour comme de nuit. M. le Maire et M. René BERGEAUD se sont rendus sur place, en présence de M. BRESSON, Commercial de la Société BODET, et des réglages ont été effectués, avec une sonnerie, toutes les heures, de 08h00 à 20h00, et une coupure de 20h05 à 07h55.

#### 2) **Travaux d'assainissement**

M. René BERGEAUD indique qu'en raison de la prise de compétence assainissement par Sumène Artense Communauté au 1<sup>er</sup> janvier 2025, il sera nécessaire de connaître leur planning des travaux d'assainissement sur Ydes, afin que la Municipalité programme la remise en état de ses voiries.

## 5. INFORMATIONS DES ADJOINTS

- **Mme Clotilde JUILLARD :**

✓ Une Commission des Finances se tiendra après les fêtes, afin de préparer les orientations budgétaires.

## 6. QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS

- **Bâtiment UPY :**

M. le Maire rappelle que ce bâtiment sera mis à la disposition de Sumène Artense Communauté afin d'y réaliser une maison de santé pluri-professionnelle. Cette dernière y effectuera, à cet effet, des travaux de mise aux normes pour accueillir des professionnels de santé. Ce projet ne peut être que bénéfique pour les habitants de la Commune d'Ydes, mais également pour ceux du territoire Sumène Artense.

Cette maison de santé viendra compléter le Pôle de Prévention Santé qui regroupe les professionnels du secteur paramédical.

- **Projet de création des logements passerelles à l'ancienne Pharmacie de la Mine :**

M. le Maire indique que M. David CHASTAIN, Architecte et maître d'œuvre de cette opération, doit fournir à la Municipalité un avant-projet définitif avec des plans, et ce, avant le 13 janvier 2025, date à laquelle ce document doit être transmis aux services de l'Etat dans le cadre de la demande de subvention au titre de la D.E.T.R. 2025.

- **Marché de Noël du 08 décembre 2024 :**

M. le Maire remercie sincèrement M. Patrice MAURIO, M. Rémi TEIL, M. Jean-Pierre BARBET, et Mme Gisèle TERNAT pour l'organisation de cette manifestation, qui a connu du succès malgré le mauvais temps.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h45.*

Céline BOSSARD  
Secrétaire de séance



Alain DELAGE  
Maire d'Ydes

